



## Protection du climat et caisses de pension : les institutions collectives et communes montrent la voie de la durabilité

Les meilleures	Rating Alliance climatique <sup>1)</sup>	Trajectoire de réduction CO <sub>2</sub> <sup>2)</sup> (actions, obligations)	Active Ownership <sup>3)</sup>	Impact Generating Investing <sup>4)</sup>	Objectif zéro net 2040 <sup>5)</sup> (Immobilier direct & fonds)
Fondation Abendrot	vert foncé <sup>6)</sup>	oui <sup>6) 7)</sup>	oui	oui <sup>6)</sup>	oui <sup>8)</sup>
Nest Fondation collective	vert foncé <sup>6)</sup>	oui <sup>6) 7)</sup>	oui	oui <sup>6)</sup>	conditionnel 8)
CoOpera	vert foncé <sup>6)</sup>	oui <sup>6) 7)</sup>	7)	oui <sup>6)</sup>	oui <sup>8)</sup>
Gepabu	vert foncé <sup>6)</sup>	oui <sup>6) 7)</sup>	7)	oui <sup>6)</sup>	oui 8)
PROMEA Caisse de pension	vert clair	oui	oui	oui	conditionnel
Vita Fondation collective LPP	vert clair	oui	oui	conditionnel	non
Servisa, Servisa Supra	vert clair	oui	oui	conditionnel	non
AXA Fondation prévoyance prof.	vert clair	oui	oui	non	conditionnel
Previs Prévoyance	vert clair	oui	oui	non	conditionnel
Profond	vert clair	oui	oui	non	conditionnel
Rivora Sammelstiftung	vert clair	oui	oui	non	conditionnel
Asga Pensionskasse	vert clair	oui	oui	non	non
ÖKK Berufliche Vorsorge	vert clair	oui	oui	non	non
Prosperita	vert clair	oui	oui	non	non
PUBLICA	vert clair	oui	oui	non	non
Swisscanto Flex	vert clair	oui	oui	non	non
Futura Vorsorgestiftung	vert clair	oui	conditionnel	oui	non
Groupe Mutuel Prévoyance	vert clair	oui	conditionnel	oui	non
PAT-BVG	vert clair	oui	conditionnel	oui	non
Tellco pk	vert clair	oui	non	oui	non
Alvoso	vert clair	oui	conditionnel	non	non
Transparenta	vert clair	oui	conditionnel	non	non

- 1) Évaluation du rating placements mobiliers, https://alliance-climatique.ch/rating-climatique/
- 2) Trajectoire de réduction des émissions CO<sub>2</sub> e financées vers 1,5°C maxi et zéro net. Oui = Réduction de moitié d'ici 2030 par rapport à 2020
- 3) Prise d'influence efficace comme actionnaire sur les plus gros émetteurs de CO2 et sur le plan ESG. Conditionnel = uniquement en Suisse ou sur une partie seulement des placements
- 4) Placements efficaces et ciblés pour les solutions climatiques et/ou positifs au sens des UN-Sustainable Development Goals (SDG), par ex. énergies renouvelables, microfinance. Conditionnel = volume inférieur à 3% des actifs ou sans trajectoire de croissance définie; Non = volume inférieur à 1,5% des actifs.
- 5) Immobilier direct et indirect (en Suisse et à l'étranger) : conversion systématique et accélérée aux chauffages non-fossiles et à l'isolation efficace des bâtiments, ainsi qu'intégration de la construction durable; issu du rating placements immobiliers, <a href="https://alliance-climatique.ch/rating-climatique-placements-immobiliers/">https://alliance-climatique.ch/rating-climatique-placements-immobiliers/</a>. Conditionnel = voie des «Good Practices» avec réduction de moitié des émissions de CO2 d'ici 2030 par rapport à 2020, zéro net atteignable en 2040, mais pas assuré.
- 6) Pour toutes les catégories d'actifs mobiliers, y compris les placements alternatifs, maximisation de l'impact positif au sens des UN-SDG
- 7) Pas ou peu d'investissements dans l'économie fossile à haut carbone, mais explicitement pour l'utilité sociétale dans le sens de tous les SDG
- 8) Investissements immobiliers directs explicitement pour l'utilité sociétale dans le sens des SDG pertinents